



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **27 MARS 2023**
Publié le : **27 MARS 2023**
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.019

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, EMELE JUDITH, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A PIERRE BARROS, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDO VIERA A DOMINIQUE DUFUMIER, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

Gabriel NGOMA est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 12 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES EN ASSURANCES

RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu la commission d'appel d'offre du 21 décembre 2022 ;

Considérant que par avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil Acheteur marchés publics de la ville le 12 octobre 2022, au BOAMP le 12 octobre 2022 (référence : 22-136853) et au JOUE le 12 octobre 2022 (référence : 22-589925-001), la ville de Fosses a lancé sous la forme d'un marché à procédure formalisée, une consultation en vue du marché de prestation de services en assurances pour la ville de Fosses ;

➤ **Lot 1 : Incendie divers dommages aux biens et risques annexes**

Considérant la candidature de l'entreprise suivante :

NOM DU CANDIDAT	MONTANT TOTAL PROPOSE HT EN €
SMACL ASSURANCES	55 458,15

➤ **Lot 2 : Responsabilité civile et administrative et risques annexes**

Considérant la candidature de l'entreprise suivante :

NOM DU CANDIDAT	MONTANT TOTAL PROPOSE HT EN €
SMACL ASSURANCES	7 589,15

➤ **Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes**

Considérant les candidatures des entreprises suivantes :

NOM DU CANDIDAT	MONTANT TOTAL PROPOSE HT EN €
PILLIOT/GREAT LAKES INSURANCE	13 220,85
SMACL ASSURANCE	16 500,00

➤ **Lot 4 : Protection juridique générale**

Considérant la candidature de l'entreprise suivante :

NOM DU CANDIDAT	MONTANT TOTAL PROPOSE HT EN €
SMACL ASSURANCES	956,60

➤ **Lot 5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus**

Considérant les candidatures des entreprises suivantes :

NOM DU CANDIDAT	MONTANT TOTAL PROPOSE HT EN €
SMACL ASSURANCES	505,00

Considérant que les critères de sélection des offres portaient sur :

- Critère n° 1 : « *Nature et étendues des garanties* » sur 50 points (50 % de la note finale),
- Critère n° 2 : « *Moyens de gestion du contrat et des sinistres* » sur 10 points (10 % de la note finale),
- Critère n°3 : « *Prix* » sur 40 points (40 % de la note finale)

Considérant qu'au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir le classement suivant :

➤ **Lot 1 : Incendie divers dommages aux biens et risques annexes :**

NOM DU CANDIDAT	NOTE OBTENUE/100
SMACL ASSURANCES	85,50

➤ **Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes :**

NOM DU CANDIDAT	NOTE OBTENUE/100
SMACL ASSURANCES	92,50

➤ **Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes**

NOM DU CANDIDAT	NOTE OBTENUE/100
PILLIOT/GREAT LAKES INSURANCE	95,00
SMACL ASSURANCES	85,15

➤ **Lot 4 : Protection juridique générale**

NOM DU CANDIDAT	NOTE OBTENUE/100
SMACL ASSURANCES	99,50

➤ **Lot 5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus**

NOM DU CANDIDAT	NOTE OBTENUE/100
SMACL ASSURANCES	98,50

Après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** le choix de l'entreprise et attribue le marché n° 2022-16 :
 - Lot 1 : Incendie divers dommages aux biens et risques annexes : à la société **SMACL**, pour un montant annuel de : 55 458,15 €HT ;
 - Lot 2 : Responsabilité civile et administrative et risques annexes : à la société **SMACL**, pour un montant annuel de : 7 589,15 €HT
 - Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes : à la société **PILLIOT/GREAT LAKES INSURANCE**, pour un montant annuel de : 13 220,85 €HT
 - Lot 4 : Protection juridique générale : à la société **SMACL**, pour un montant annuel de : 956,60 €HT
 - Lot 5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus : à la société **SMACL**, pour un montant annuel de : 505,00 €HT
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit marché.

A noter que cette attribution de marché permettra un début de marché au 1^{er} juillet 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Gabriel NGOMA